COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation : 11 octobre 2017 Date d'affichage : 11 octobre 2017

Etaient présents :
Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Monique DRION, Michel DOUET, Solange PENTECOUTEAU, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Fabrice DANET, Jean-Marc DROUET, Danielle LERAY, Hélène COGREL, Jacques LEGENDRE, Caroline JUDALET, Joseph EPIARD, Marie-Josèphe MAILLET, Pierre LE GUILY, Jérôme POULAIN, Cécile CORBIN, Frédéric THOBIE.
Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés :
Jacques MICHEL ayant donné pouvoir à Marie-Christine HOULLIER
Sandra JULAUD ayant donné pouvoir à Florence DE DEYN
Anne LEBRETON ayant donné pouvoir à Jérôme POULAIN
Natacha MESRE ayant donné pouvoir à Frédéric THOBIE
Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Michel FERRE, absent, retard excusé, arrivé en cours de séance, votant à partir du point n°4 de l'ordre du jour.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 28 Présents : 24 Votants : 28

SECRETAIRES : Messieurs Fabrice DANET et Frédéric THOBIE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 juin 2017
Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017, transmis aux conseillers, a été approuvé à 21 voix POUR et 6 CONTRE.
M. Pierre LE GUILY, qui était l'un des deux secrétaires de séance de ce conseil, a refusé de signer le procès-verbal sans formuler d'explication.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE la décision modificative suivante (DM n° 3) au budget primitif 2017, budget principal de la Commune, qui maintient la masse globale du budget et ses équilibres par section **:**

Section	**Sens**	**Article**	*Inscrit au BP*	**DM n° 3**
Inv.	Dép.	2041582 - Subventions d'équip. versées - Autres Groupements - Bâtiments et installations	*22 000 €*	+ 43 000 €
		238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	*110 000 €*	- 43 000 €
Fonct.	Dép.	6558 - Autres contributions obligatoires	*140 000 €*	+ 40 000 €
		6156 - Maintenance	*122 050 €*	- 20 000 €
		6535 - Formation	*3 000 €*	+ 3 000 €
		022 - Dépenses imprévues *	*38 960 € après DM n°2*	- 23 000 €

* Le montant du chapitre 022 « Dépenses imprévues » doit rester inférieur à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement ; la décision modificative respecte largement cette limite.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 244,92 € au Comité de Jumelage, pour participation à ses frais de représentation dans le cadre du jumelage de la Commune avec la Commune belge de Courcelles.

⇨ A l'UNANIMITE
DECIDE que la Commune offre un bon cadeau d'une valeur de 30 € aux enfants du personnel, jusqu'à l'âge de 16 ans, à l'occasion des fêtes de Noël 2017.

⇨ A l'UNANIMITE
ARRETE les montants de la part communale de la redevance assainissement comme suit pour l'année 2018 :

- Abonnement : 69 € l'année
- Consommation : 0,95 le m³

⇨ A l'UNANIMITE
AUTORISE M. le Maire à demander à la CCPR le remboursement des sommes dues à la commune par la Maison de l'Emploi au titre de l'affranchissement sur la base du relevé du compteur, jusqu'à ce que la Maison de l'Emploi puisse s'installer dans les locaux de la future Maison des Services Publics et dispose alors de son propre équipement d'affranchissement.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes des Antilles françaises récemment sinistrées par l'ouragan IRMA,
AUTORISE ainsi le versement exceptionnel d'une subvention de 1 000 € au profit de la Croix Rouge.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE l'achat de sacs en tissu, par la Commune, pour la médiathèque de Guémené-Penfao ;
APPROUVE le même tarif de revente de ces sacs dans le cadre des activités de la médiathèque, via une régie de recettes soit :

- Sac plat : 2€ par unité,
- Sac avec fond : 3 € par unité.

⇨ A l'UNANIMITE
Camille GODET, artiste Rennais, a réalisé en 1930 les décors de la salle des mariages de la mairie de Guémené-Penfao. Le musée des Beaux-Arts de Rennes lui a consacré une exposition du 23 juin au 3 septembre 2017. Un catalogue a été édité à cette occasion retraçant l'ensemble de l'œuvre de cet artiste.
APPROUVE l'achat de ces catalogues au prix de 26 € l'unité, par la Commune, pour la mise en vente à l'Office de Tourisme,
APPROUVE le même tarif de revente de ces catalogues dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme, via une régie de recettes soit : 26 € l'unité.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE les modalités de participation financière et la convention relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur Orange S.A. établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, pour des travaux situés « Avenue de la victoire », autorisant la réalisation de ces travaux et fixant les modalités de leur financement.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention avec le SYDELA ainsi que l'accord financier général pour la participation financière aux différents travaux.

⇨ A l'UNANIMITE
RENOUVELLE la demande au Conseil départemental de l'inscription de l'itinéraire « Circuit des Rocs de Gascaigne au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) ;
SOLLICITE le Département pour une subvention pour l'équipement par 2 panneaux de départ, signalétique sur les circuits… ;
AUTORISE le passage du circuit sur les chemins communaux ;
S'ENGAGE à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression du / des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution ;
S'ENGAGE à laisser les chemins concernés ouverts à la randonnée ;
PREND ACTE de la charte des usages de l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) des Rocs de Gascaigne., **APPROUVE** cette charte et **CHARGE** M. le Maire de la signer.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE la nouvelle convention relative à la mise à disposition gratuite (hors charges de fonctionnement et d'entretien) d'un local équipé, auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Redon, pour la période d'avril à septembre inclus, les ouvertures d'octobre à mars étant le cas échéant calées sur celles du Secrétariat Inter-Associations et restant à la charge de la Commune.

⇨ A l'UNANIMITE
AUTORISE M. le Maire à signer, avec la CCPR, la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires des établissements publics et privés de la commune vers la piscine intercommunale de Guémené-Penfao, à signer par M. le Maire avec la Communauté de Communes du Pays de Redon jusqu'au 31/12/2017 dans l'attente de la reprise de cette compétence par cet EPCI..

⇨ A l'UNANIMITE
ACCEPTE la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Redon en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018 ;
APPROUVE la dénomination de cette Communauté d'Agglomération : « Redon Agglomération » ;
ADOPTE les nouveaux statuts communautaires annexés à la délibération.

⇨ A l'UNANIMITE
APPROUVE les décisions de la CLETC réunie le 26 septembre 2017, notamment concernant le transfert de la coordination de la gestion de la Maison de l'Emploi de Guémené-Penfao.

⇨ A l'UNANIMITE
PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable « Atlantic' Eau ».